

Référentiel du brevet d'initiateur SNE – Saison 2023-2024

Ce référentiel présente le cadre et le contenu du brevet d'initiateur sur Site Naturel d'Escalade équipés d'une longueur (nommés « SNE » dans la suite du document), à destination des formateurs (instructeur fédéraux et professionnels) et des futurs initiateurs.

1. CADRE DU BREVET D'INITIATEUR SNE

→ Coursus en trois étapes

Le brevet se décline en trois étapes à valider successivement :

1. **Une formation initiale d'initiateur SNE (4 jours)**, à l'issue de laquelle le candidat devient initiateur stagiaire ;
2. **Une formation pratique (6 jours)**, dédiée à la formation et à l'encadrement de pratiquants dans un club ;
3. **Une certification d'initiateur SNE (1 jour)**, évaluant les compétences techniques et pédagogiques du candidat.

La certification doit être obtenue dans les **3 années** suivant l'entrée en formation initiale.

→ Prérequis à l'entrée en formation initiale

Peut entrer en formation initiale d'initiateur SNE tout pratiquant :

1. **Titulaire de l'initiateur SAE** ;
2. Autonome dans sa pratique de l'escalade sur SNE, **ayant validé le niveau Pratiquant Perfectionné sur SNE** ;
3. Souhaitant, **avec l'appui d'un club**, enseigner et encadrer l'escalade dans cet environnement.

Avant son entrée en formation initiale, le candidat initiateur doit choisir un **référént** qui accompagnera sa formation pratique (étape 2). Pour faciliter ce suivi, le référént est préférentiellement membre du même club que le candidat (sans qu'il s'agisse d'une obligation). Il est également recommandé que ce référént soit lui-même titulaire du brevet d'initiateur SNE, et qu'il s'inscrive dans une démarche de formation continue, de façon à transmettre une expérience fondée sur des techniques actuelles, en accord avec les préconisations fédérales.

→ Enchaînement des brevets d'initiateur SAE et SNE

Les pratiquants déjà très expérimentés sur SNE peuvent suivre la formation initiale d'initiateur SNE directement après celle d'initiateur SAE, sans avoir préalablement certifié le brevet d'initiateur SAE. Dans ce cas, le PSC1 et l'UFCA peuvent être acquis après les deux formations initiales, mais le PSC1 est obligatoire pour entrer en formation pratique, et l'UFCA est nécessaire pour la certification des deux brevets. La **formation pratique mixte de 6 jours** doit alors comporter des expériences en SAE et en SNE. Et la **certification mixte** (commune aux deux brevets) doit être obtenue dans les 3 ans suivant l'entrée en formation initiale.

→ Formateurs/Évaluateurs des différentes étapes

• Formation initiale :

La **formation initiale** est dispensée par un **instructeur fédéral d'escalade** et un **professionnel diplômé d'état** (DE Escalade en Milieu Naturel, DE Escalade, BE Escalade, ou Guide de Haute Montagne), informé du fonctionnement de la formation à la FFCAM, à jour de recyclage et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité. Cette équipe peut être complétée utilement par un instructeur en cours de formation, ou par des initiateurs SNE en recyclage. A défaut d'instructeur fédéral disponible, un moniteur fédéral d'escalade peut être habilité par la CFE à coencadrer la formation avec un professionnel.

• Stage pratique :

Le **stage pratique**, réalisé au sein du club de l'initiateur stagiaire ou d'une autre structure affiliée à la FFCAM (autre club ou comité territorial), doit avoir lieu sous la tutelle d'un **référént** choisi en accord avec le président de la structure d'accueil. Ce référént aide l'initiateur stagiaire à appliquer les compétences apprises lors de sa formation initiale, et il lui transmet son expérience pédagogique. A l'issue du stage, les **annexes du livret** de formation, incluant l'avis du référént, doivent être transmises à l'instructeur organisant la certification à laquelle se présente l'initiateur stagiaire.

• Certification :

L'évaluation réalisée lors de la **certification** est pilotée par un tandem **instructeur fédéral/professionnel diplômé d'état**, qui peut différer de l'équipe ayant dispensé la formation initiale. Il semble malgré tout intéressant que l'instructeur de la formation initiale puisse suivre l'intégralité du parcours de formation du futur initiateur.

2. CONTENU DU BREVET D'INITIATEUR SNE

→ Formation initiale d'initiateur SNE

Les compétences des niveaux **Pratiquants initié et perfectionné sur SNE**, comme celles de l'**initiateur SAE**, doivent être totalement maîtrisées à l'entrée en formation initiale d'initiateur SNE.

Cette formation a pour objectif l'apprentissage des compétences permettant au futur initiateur d'**enseigner et d'encadrer** l'escalade essentiellement sur voies équipées d'une longueur de corde, mais aussi en bloc, dans le cadre d'un club.

Il s'agit en particulier de **gérer en sécurité un public non autonome** dans cet environnement de pratique, et de le **former au niveau de pratiquant initié sur SNE**.

La formation initiale est donc centrée sur trois axes :

1. **Des connaissances générales** relatives à la fédération, à l'activité et ses espaces de pratique, aux rôles et responsabilités d'un cadre fédéral d'escalade, et à la gestion des Équipements de Protection Individuels (EPI).
2. **Des compétences techniques** destinées à l'**aménagement du milieu pour un public non autonome et à l'intervention en situation d'encadrement**.
3. **Des compétences pédagogiques** relatives à l'organisation de l'activité, à la **formation des publics** (enseignement) et à la **gestion sécurisée d'un groupe** (encadrement).

Trois répertoires de compétences, annexes à ce référentiel, détaillent ces axes de formation :

1. [Le répertoire de compétences générales des brevetés fédéraux d'escalade](#)
2. [Le répertoire de compétences techniques de l'initiateur SNE](#)
3. [Le répertoire de compétences pédagogiques des brevetés fédéraux d'escalade](#)

Des **fiches pédagogiques** décrivent les ateliers usuellement mis en œuvre sur SNE, pour un public non autonome.

Et une **grille d'évaluation du grimpeur** présente les principaux facteurs de progression en escalade.

→ Formation pratique d'initiateur SNE

La description complète de cette étape figure dans le [livret de formation pratique](#).

Au sein de la structure d'accueil (préférentiellement son club), l'initiateur stagiaire doit **enseigner et encadrer l'escalade en falaise équipée d'une longueur de corde**. Ce stage pratique dure 6 jours, dont au moins deux sont dédiés à l'encadrement de l'activité et deux autres à la formation de pratiquants au niveau initié sur SNE.

Il est vivement recommandé que l'initiateur stagiaire débute sa formation pratique en **co-encadrement**, puis qu'il **encadre peu à peu de façon autonome**, sous la surveillance active d'un cadre expérimenté. L'initiateur stagiaire peut effectuer son stage pratique avec différents encadrants, mais sous la supervision d'un unique **référent**.

Pour permettre en particulier aux nouveaux clubs d'amorcer un circuit vertueux de formation de leurs cadres, le référent de l'initiateur stagiaire n'est pas obligatoirement **titulaire de l'initiateur SNE**. Mais il est recommandé qu'il le soit dès que la situation du club le permet. En effet, son rôle ne se limite pas à transmettre son expérience : il doit aussi aider l'initiateur stagiaire à appliquer les compétences acquises lors de sa formation initiale, qu'il doit donc maîtriser.

A l'issue du stage, les annexes du livret pratique doivent être transmises à l'instructeur organisant la certification à laquelle candidate l'initiateur stagiaire. Cet instructeur délivre à l'initiateur stagiaire l'autorisation de s'inscrire en certification, si les rapports des encadrants et du référent sont positifs.

→ Certification d'initiateur SNE

Cette dernière étape vise à **évaluer les compétences techniques et pédagogiques** acquises par l'initiateur stagiaire au cours de sa formation.

Il s'agit d'examiner le candidat **en situation de formation et d'encadrement d'un public**, dont les caractéristiques (âges, niveaux, compétences...) lui ont été transmises au préalable, de façon à ce qu'il prépare sa séance en amont (comme il le ferait dans son club).

Cette évaluation est aussi l'occasion de procéder à quelques **ajustements mineurs de formation**, en fonction des lacunes constatées des candidats.